AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1059
FR0014003U94-FS0558

7 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ARAMIS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2023, complété notamment par un courrier reçu le 7 juillet 2023, la société anonyme Automobiles Peugeot[1] (2-10 boulevard de l'Europe, 78300 Poissy) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 juin 2023, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société ARAMIS GROUP et détenir 50 163 420 actions ARAMIS GROUP représentant 97 796 406 droits de vote, soit 60,54% du capital et 66,93% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Contrôlée par la société Stellantis N.V.

[2] Sur la base d'un capital composé de 82 856 671 actions représentant 146 125 017 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 63 268 346 droits de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.